

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de protéger le patrimoine dans son ensemble – bâti, mobilier et naturel – pour le transmettre aux générations futures. Sa priorité est la sauvegarde du patrimoine local, non protégé et en péril. La Fondation du patrimoine agit partout en France, grâce à son réseau de plus de 1 000 bénévoles, aux côtés des collectivités, des particuliers ou des associations, à travers ses 21 délégations régionales, dont la Délégation Corse.

La Fondation du patrimoine est un partenaire essentiel des collectivités, en particulier des communes et intercommunalités qui ont en charge la gestion du patrimoine, qu'il soit protégé ou non protégé par l'État. Elle identifie les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, sensibilise les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration et accompagne leurs projets en favorisant leur financement.

La Fondation étant liée à la Collectivité de Corse par une convention cadre, ses aides permettent de réduire significativement la part restant à charge du porteur de projet

Depuis 2021, la Fondation du patrimoine propose également le « [Portail du Patrimoine](#) », site d'information, consacré au patrimoine et aux enjeux de sa restauration.

L'objet social de la Fondation du patrimoine couvre toutes les expressions du patrimoine : bâti, avec la prise en charge de tous types de bâtiments ou non bâti (paysages, milieux naturels, mobiliers, savoir-faire, lieux de mémoire...)

Les missions de sauvegarde autour du patrimoine bâti concernent notamment le patrimoine de proximité, le patrimoine rural : maisons atypiques, moulins, lavoirs, fontaines, ouvrages d'art, fabriques, musées etc... ; mais également le patrimoine religieux : lieux de culte, églises, chapelles...

La chargée de mission et les bénévoles pour la Délégation Corse interviennent auprès des élus pour :

Organiser la collecte de dons auprès du grand public et des entreprises, principal outil de la Fondation

Délivrer un premier niveau d'information sur les outils de financement d'un projet, notamment les fonds et programmes thématiques, prix et concours de la fondation : Loto du patrimoine, Prix sésame, Fonds impact, Programme Patrimoine et Tourisme local, Programme patrimoine roman, etc ...

Délivrer les conseils indispensables relatifs au montage d'un dossier de financement

Accompagner chaque projet pour trouver des financements complémentaires

Le Portail du patrimoine a pour ambition d'accompagner les propriétaires, en particulier les collectivités, dans la réalisation de leurs projets et propose différents outils :

Articles (ex: « [Le Patrimoine vernaculaire](#) »)

Dossiers thématiques (ex : [Panorama des aides financières pour les collectivités](#))

Infographie/ listes d'acteurs à mobiliser (ex: [Le mémento des architectes](#))

Témoignages (ex: [Reconversion presbytère](#))

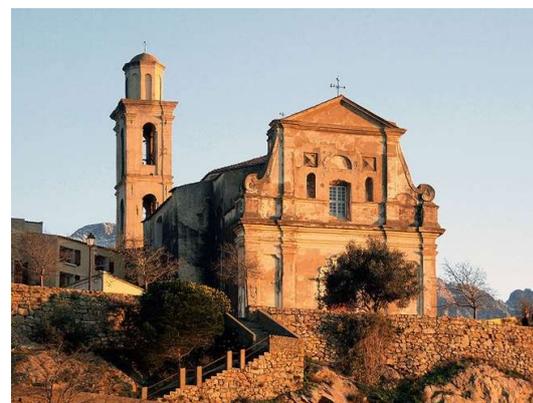
Formations à distance (ex: « [Patrimoine religieux](#) »)

Formes et modalités d'intervention

Conseils de premier niveau
Prise de contact
Entretien téléphonique afin de déterminer les besoins
Rendez-vous sur place avec le porteur de projet
Organisation de collecte

Délai d'intervention

Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la Fondation.



Référent



Lisa BRUN
Chargée de mission
Délégation Corse
Port : 0629615616 Fixe : 0495388483
corse@fondation-patrimoine.org

Bénéficiaires

Communes et EPCI

Exemples

Restauration du couvent de Pinu

Restauration de l'église Saint-Augustin de Montemaggiore

Mécènes et partenaires

Ville de BASTIA

Collectivité de Corse

Club des mécènes de Corse